NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 29 novembre 2019, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| *Eligibility of the People's Republic of China to Export Siluriformes Fish and Fish Products to the United States* (Habilitation de la République populaire de Chine à exporter des poissons de l'ordre des Siluriformes et leurs produits vers les États-Unis) |
| Le Service de la sécurité sanitaire et de l'inspection des aliments (FSIS) modifie la réglementation relative à l'inspection des poissons de l'ordre des Siluriformes afin d'inclure la Chine dans la liste des pays habilités à exporter ces poissons et leurs produits vers les États-Unis (G/SPS/N/EQV/USA/5). Le FSIS a examiné les lois, les règlements et le système d'inspection de la Chine et a déterminé que le système d'inspection des Siluriformes mis en place par ce pays est équivalent à celui instauré par les États-Unis conformément à la Loi fédérale sur l'inspection des viandes (FMIA) et à ses règlements d'application. Aux termes de la règle finale, seuls les Siluriformes et leurs produits crus provenant d'établissements chinois certifiés remplissent les conditions requises pour être exportés vers les États-Unis. Tous ces produits sont soumis à réinspection par des inspecteurs du FSIS aux points d'entrée aux États-Unis.Texte disponible en anglais à l'adresse <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2019-11-05/pdf/2019-24055.pdf>. |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur |
| [ ] Autres: |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: sans objet |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| Pour tout complément d'information, s'adresser à: Terri Nintemann, Assistant Administrator, Office of Policy and Program Development, Food Safety and Inspection Service, US Department of Agriculture; téléphone: +(202) 205 0495. |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2019-11-05/pdf/2019-24055.pdf> |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**